

Annnonce aux Médias

Direction de la Communication

Réf: MA014f09

Tél. +33 3 88 41 25 60

Fax +33 3 88 41 39 11

Internet: www.coe.int

e-mail: pressunit@coe.int



47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République
yougoslave de
Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Strasbourg, 20.02.2009

L'organe indépendant du Conseil de l'Europe chargé de veiller à la mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains tient sa première réunion à Strasbourg

Date : 24-27 février 2009

Lieu : Conseil de l'Europe, Agora

Descriptif : Le groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) tiendra sa première réunion la semaine prochaine à Strasbourg.

Ce nouvel organe de contrôle veillera à la mise en œuvre de [la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains](#). Pendant la réunion, le groupe élira son président et ses deux vices-présidents, il adoptera son règlement intérieur, et il commencera à discuter de ses méthodes d'évaluation en tenant compte de l'expérience des autres organes de contrôle créés par le Conseil de l'Europe.

Terry Davis, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, ouvrira la réunion.

Informations pratiques : La réunion est fermée à la presse. Les journalistes qui souhaiteraient interviewer des experts du Conseil de l'Europe ou des membres du GRETA peuvent s'adresser à l'attaché de presse ci-dessous.

Plus d'informations : Le GRETA publiera régulièrement des rapports évaluant les mesures prises par les Etats pour mettre en œuvre la Convention. Cet organe se compose d'experts indépendants et hautement qualifiés dans le domaine des droits de l'homme et de la lutte contre la traite des êtres humains.

Chaque année, des milliers de personnes se retrouvent victimes de la traite des êtres humains, que ce soit à des fins d'exploitation sexuelle ou dans d'autres objectifs, souvent au-delà des frontières de leur propre pays. La coopération internationale est donc absolument indispensable pour lutter efficacement contre cela. La Convention du Conseil de l'Europe, premier traité européen en la matière, est entrée en vigueur le 1^{er} février 2008. Jusqu'à présent, vingt Etats l'ont ratifiée et vingt autres l'ont signée. Elle vise à empêcher la traite des êtres humains, à protéger les victimes et à poursuivre les trafiquants.

[Plus d'informations concernant le GRETA](#)

Contact:

Can Fisek, Division de la Presse, can.fisek@coe.int, Tél. +33 (0)3 88 41 30 41

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez: Council.of.Europe.Press@coe.int